

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

Séance du 17 novembre 2009
à la grande salle

Présidence: M Erich DURST

Membres présents :	71
Membres absents excusés :	<u>9</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MM. Félix SCHMIDT, Georges ROSSET, Michel PASCHE, Jean-Marc BAATARD, Daniel LUGINBUHL et Mmes Odile GEORGALLIDES, Anne-Catherine DOYER, Nadereh NASSIRI-Ansari, Doris MUHLEMATTER.

A 20 h. 15, M. Erich DURST, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et tous la bienvenue, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il salue également chaleureusement le public qui, en assistant à nos débats, montre leur intérêt pour les affaires publiques de la commune. A sa connaissance la presse n'est pas représentée ce soir.

L'appel est effectué par la secrétaire-suppléante. L'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, le quorum étant atteint le Président déclare la séance ouverte.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

« Le 24 octobre, j'ai reçu la lettre de démission de Mme Susanne DUMONT, secrétaire de notre Conseil.. Le Président donne lecture de la lettre :

« Après 11 ans d'activité au poste de secrétaire du Conseil communal (dont les 4 premières années comme suppléante), je souhaite me retirer au 31 mars 2010.

Bien que ce poste apporte plein d'enrichissement et m'ait permis d'élargir mes connaissances, je voudrais profiter davantage de ma retraite.

Je suis certaine que vous comprendrez et vous remercie, de même que tous les membres de la Municipalité, du Greffe, les conseillères et conseillers, pour votre chaleureuse collaboration.

Je vous prie de recevoir, cher Monsieur, mes cordiales salutations »

Mme Susanne DUMONT démissionnant avec effet au 31 mars de l'année prochaine, j'aurai ultérieurement l'occasion de parler des services qu'elle a rendu à notre Conseil au cours des années où elle a assumé la fonction de secrétaire. En ce qui concerne son remplacement, je peux vous informer qu'une annonce paraîtra dans la prochaine édition du Journal d'Epalinges, et qu'il est envisagé que le ou la future secrétaire assumera également le secrétariat du

Conseil d'établissement. D'éventuelles candidates ou candidats sont priés de prendre contact avec moi. Il est d'ailleurs tout à fait possible que ce poste soit occupé par un membre du Conseil. » Je vous tiendrais au courant des démarches entreprises par le bureau, en collaboration avec le greffe, en vue de trouver un ou une candidate pour ce poste. »

Il exprime par ailleurs sa gratitude à Mme Françoise AUBERT qui est disposée à assumer un éventuel intérim pour le Conseil communal en 2010.

« Le 27 octobre, j'ai participé, à Lausanne, à la petite cérémonie du 1^{er} anniversaire du M2. Aussi bien les discours officiels que l'apéritif qui a suivi se sont déroulés sans panne. »

« Le 5 novembre, j'ai participé à la réception des jeunes citoyens de la commune par la Municipalité. A cette occasion j'ai présenté le rôle du Conseil communal aux 46 jeunes présents, nombre qui constitue apparemment un record comparé aux années précédentes. »

« Le 9 novembre, j'ai rendu visite à Mme Blurette DUCRET à la Place de la Croix-Blanche 11, pour lui transmettre les meilleurs vœux de notre Conseil et de la Municipalité à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire. Elle est née à Novalles, dans la région de Grandson, dans une grande ferme au pied du Jura. Toute sa scolarité s'est déroulée à Yverdon. A l'âge de 20 ans, elle a commencé à travailler à l'Hospice de l'enfance à Lausanne, d'abord en tant qu'aide soignante, puis, après une formation, comme cuisinière. Une fois mariée, elle est devenue mère au foyer tout en accueillant d'autres enfants que les siens, maman de jour avant l'heure. Arrivée à Epalinges en 1988 après le décès de son mari, elle s'est installée au Ch. des Roches avant d'emménager à son adresse actuelle. Mme Blurette DUCRET a gardé une attitude positive. Avec sa générosité naturelle, elle transmet volontiers son optimisme aux autres. Cette force lui permet de rester active et d'être un véritable pivot dans la petite communauté où elle vit. »

Tous les membres du Conseil communal ont reçu le calendrier des séances du Conseil pour 2010.

Suite à la prochaine séance, le 15 décembre, les conseillères et conseillers sont invités au traditionnel repas de fin d'année. Une liste circulera pendant le déroulement de ce Conseil afin de prendre les inscriptions.

Pour ce soir, le Président rappelle de veiller à parler fort et distinctement ou d'utiliser le micro mis à disposition. En effet, lors de la dernière séance, certaines interventions n'étaient pas audibles dans toute la salle, ce qui est regrettable.

Le Président annonce une modification du point 5 de l'ordre du jour. Le Président de la commission ad hoc a proposé que son rapport soit lu avant celui de la commission des finances qui est d'accord avec ce procédé. Il propose d'inverser la lecture de ces rapports.

Aucune autre remarque concernant l'ordre du jour, celui-ci est accepté modifié.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Aucune remarque n'étant faite, Le Président passe au vote à mains levées.

Le procès-verbal du 29 septembre 2009 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Susanne DUMONT.

2. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Lors de la dernière séance, le Président a informé que, suite à la démission de M. Louis CAZAL, le groupe UDC avait présenté une liste complémentaire. Il s'agit de M. Yann GLAYRE. Le 2 novembre, le greffe l'a informé du dépôt d'une liste complémentaire par le parti socialiste, suite à la démission de M. Gérard ISOZ. Il s'agit de M. Otto LOOSLI.

Lors des séances de bureau des 6 octobre et 9 novembre 2009 respectivement, **MM Yann GLAYRE et Otto LOOSLI** ont été proclamés élus.

Le Président invite les deux nouveaux conseillers à s'avancer et demande à l'assemblée de se lever. Il lit la promesse. Suite à leur promesse. MM Yann GLAYRE et Otto LOOSLI peuvent valablement siéger. Ils rejoignent leur place respective sous les applaudissements.

3. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES EN REMPLACEMENT DE M. LOUIS CAZAL, DEMISSIONNAIRE

Ce poste était occupé par M. Louis CAZAL, démissionnaire. M. Philippe VERSEL propose la candidature de **M. André NARBEL**.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. André NARBEL est élu tacitement.**

4. INTENTIONS DE LA MUNICIPALITE EN MATIERE D'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS-DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VIE ENFANTINE A LA CROIX-BLANCHE-REPONSE A LA MOTION BAATARD

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président rapporteur de la commission des finances (au dossier).

Remerciements à M. Bernard KRATTINGER ainsi qu'aux membres de la commission.

La parole est donnée à **M. Martin CHEVALLAZ**, Président-rapporteur de la commission nommée qui nous lit son rapport (au dossier).

Remerciements à M. Martin CHEVALLAZ ainsi qu'aux membres de la commission.

Le Président ouvre la discussion

- **M. André RACLOZ** souhaite déposer un amendement. En effet la Municipalité demande un crédit d'étude de fr. 480'000,- pour la création d'un centre de vie infantine dans le cadre de l'extension du collège de la Croix-Blanche. Il est question de construire une annexe pour les jeunes enfants et l'extension du collège hébergerait les écoliers. Un des locaux serait polyvalent pour permettre l'utilisation sous forme de salle de classe en cas de besoin. A terme, ce projet permet de regrouper les enfants de

la Ribambelle et d'intégrer ceux placés provisoirement dans le pavillon des scouts. En résumé le projet prévoit la réalisation de 102 places soit 15 places nurseries, 21 places trotteurs, 30 places moyens et 36 places écoliers. Selon les études préliminaires, le coût total est évalué à 5 millions soit fr. 50'000,- la place. A priori ce montant est important et nécessite un examen approfondi. Le groupe libéral n'a pas de remarque particulière sur les besoins d'un centre de vie enfantine et salue les efforts de la Municipalité. Néanmoins il propose d'entreprendre les phases d'études de la manière suivante :

1. Avant projet

2. Projet d'ouvrage

3. Procédure d'autorisation

4. Appel d'offres et propositions d'adjudications

A ce jour le préavis est soumis à notre Conseil pour le crédit d'étude. A l'issue de cette phase d'études, le projet sera définitif et la mise à l'enquête aura lieu. A ce moment-là les possibilités d'influencer le projet pendant le Conseil seront négligeables. D'autre part si le projet de construction ne devait pas rencontrer l'approbation de notre Conseil, toutes les études effectuées d'un montant de fr. 480'000,- auront été investies en pure perte. Le groupe libéral propose au Conseil d'engager les études d'avant-projet uniquement. Cela permettra d'étudier la solution la mieux adaptée et la plus performante pour les besoins de la commune. Le projet retenu, avec la distribution des locaux prévus, pourrait être présenté sous la forme de plans simplifiés. Selon le règlement d'honoraires de la « S.I.A », le montant des études d'avant projet représente environ 20 % du montant du crédit d'études figurant dans le préavis. En conclusion le groupe libéral invite le Conseil à modifier les conclusions du préavis no 12/2009 de la manière suivante (seul l'alinéa 1 est concerné) :

« D'accorder à la Municipalité un crédit d'études d'avant-projet d'un montant de fr. 96'000,- destiné à la création d'un centre de vie enfantine et d'accueil parascolaire au collège de la Croix-Blanche. »

- **M. Denis BETTEMS** précise que la proposition du groupe libéral se heurte, à son sens, à deux remarques. La première est, qu'avec un avant-projet uniquement, le Conseil n'aurait pas tous les éléments en main afin d'avoir une idée du coût approximatif du projet. Au stade d'avant-projet, la décision de continuer serait prolongée et la construction ne pourrait pas débiter avant un an d'où une augmentation de prix. Il s'agit donc d'un mauvais calcul. Sa deuxième remarque dénote sur son inquiétude de la manière dont ce Conseil conçoit les choses. Pourquoi ne pas inverser les rôles et avoir 80 municipaux et 5 conseillers communaux ! Démocratiquement élus, il a été décidé de déléguer un certain nombre de tâches à l'organe de l'exécutif et la confiance a été accordée à cet organe. Aujourd'hui, un nouveau Municipal est en place et il est de notre devoir d'accorder cette confiance à notre Municipalité et au bureau qui va faire l'étude de ce projet. A vouloir toujours ajouter quelque chose, l'on ne s'en sort plus et mettre 25 capitaines sur un bateau à voile, il garantit que l'on ne gagnera pas la coupe de «l'America » !!
- **M. Cédric DELAMADELEINE** intervient en qualité de Président de l'association de l'accueil de la petite enfance à Epalinges. Il est surpris des propos de M. Bernard KRATTINGER qui a souligné, dans son rapport, que l'aide fédérale allait être supprimée. A ce jour aucune date n'a encore été définie pour la suppression de cette aide. D'après ses informations, il sera tout à fait possible, qu'un projet déposé cette année, puisse encore bénéficier de l'effet rétroactif. Cela permettrait à la commune

d'obtenir l'aide fédérale. Ces propos ne sont pas un engagement de sa part car c'est encore en discussion à Berne afin de déterminer une date butoir. Si le projet est repoussé, le Conseil prend le risque de ne pas avoir cette subvention.

- **M. Yvan TARDY, syndic**, s'étonne de l'amendement du groupe libéral qui est une défiance vis à vis de la Municipalité. Elle a toujours présenté des projets qui tenaient la route. Il est faux de dire, comme le laisse entendre M. André RACLOZ dans le cadre de son amendement, que le projet est définitif. Il rappelle, et c'est inscrit dans la loi sur les communes, qu'il n'est pas envisageable de faire de la cogestion. Dans cette loi il est stipulé que l'exécutif élabore le projet, le législatif l'examine, l'accepte, peut l'amender ou le refuser. Si le projet d'études présenté est amendé par le Conseil, il sera possible de faire une mise à l'enquête complémentaire, partielle ou administrative, ce qui n'engendrera pas de pertes financières. En cumulant les séances, il y a des risques pour le financement. Il rappelle que la Municipalité avait bousculé le Conseil concernant la construction du dernier bâtiment de Bois-Murat en sachant que la commune pouvait bénéficier d'un subside conséquent. Alors il remercie l'assemblée de suivre les conclusions des deux commissions nommées et d'accepter le crédit d'études.
- **M. Bernard KRATTINGER** est surpris par l'amendement du groupe libéral pour 3 raisons :
 Les libéraux proposent cet amendement avec, pour argument, le risque de dépenser le crédit d'études et de perdre cet argent si le projet de construction est refusé. Il serait judicieux que les libéraux se prononcent honnêtement et nous annoncent ce soir déjà qu'ils sont contre la création d'un centre de vie infantine à Epalinges.
 Deuxièmement, si les libéraux estiment que l'évaluation en matière de besoins de places d'accueil est surestimée, il aurait été plus judicieux de renvoyer le préavis plutôt que de proposer une démarche de « saucissonnage de l'étude » qui, si le crédit est refusé, aura aussi comme conséquence la perte du crédit d'études.
 Finalement si ce crédit d'études, qui représente une modeste contribution pour soutenir différents bureaux d'études de la région qui vivent une situation économique difficile, devait être refusé, il est étonné que les « chevaliers blancs » de l'économie libérale et de marché refusent des subventionnements et un financement octroyé à des bureaux d'étude privés, avec pour simple argument, la perte de ce crédit d'études
- **Christian TERRIER** tempère et souligne que leurs propos ne relèvent pas d'une question de confiance envers la Municipalité ni d'une question de cogestion. M. André RACLOZ n'a jamais dit qu'il n'avait pas confiance en nos autorités. En effet, la Municipalité a fait un travail remarquable et il n'est pas question de s'immiscer dans son travail. Il s'agit d'une économie de moyens. En effet, si le projet est refusé la commune perd une grosse somme et le groupe libéral souhaite diminuer le montant des frais d'études. Ce n'est pas son intention de retarder le projet mais d'avoir un préavis intermédiaire afin d'aller de l'avant en pleine confiance. Les 2 premières remarques de M. Bernard KRATTINGER sont hors de propos. En effet, M. André RACLOZ a relevé lui-même, au nom du parti libéral, le besoin de ces places. Il s'agit de se donner les meilleurs moyens de réaliser ce projet. Pour l'instant, le Conseil n'a qu'une très vague idée du projet. Il est du rôle de ce Conseil de participer à l'élaboration de solutions avant que l'on ne se trouve face à un projet à prendre ou à laisser.

- **M. Pierre JOLIET, Conseiller municipal**, remercie le parti libéral qui n'est pas contre un centre de vie infantine. Par contre son amendement jette un doute sur les intentions des autorités. Comment expliquer cette méfiance aux familles qui sont sur liste d'attente par manque de places d'accueil pour leurs enfants ? Comment justifier cette lenteur alors que le besoin est immédiat et que le citoyen vaudois a plébiscité la journée d'école continue ? Le projet qui va être étudié n'est pas un investissement pour répondre uniquement à un besoin immédiat, mais doit permettre de faire face à une demande accrue. En ce sens la simple division du coût approximatif par le nombre de places lui paraît simplificateur. Oui, c'est un investissement, oui ça coûte, mais ça rapporte. Les familles de notre commune attendent un message clair de ses autorités et, ce soir, il est impératif d'accepter le crédit d'étude tel que proposé afin de donner une impulsion à ce projet.
- **M. Maurice MISCHLER**, en tant que démocrate convaincu est sensible aux propos du groupe libéral. Il est important de pouvoir discuter sur l'avance des projets mais il y a un point noir dans leur proposition : en effet il est urgent d'agrandir les centres d'accueil de la petite enfance et en acceptant cet amendement, le projet traînera en longueur et cela serait dommageable.

La discussion est close.

Le Président passe au vote de l'**amendement proposé par M. André RACLOZ**, et rappelle le contenu :

Le Préavis no 12/2009 de la Municipalité est modifié au point 1 : « **D'accorder à la Municipalité un crédit d'études d'avant-projet de fr. 96'000,- destiné à la création d'un centre de vie infantine et accueil parascolaire au collège de la Croix-Blanche.** »

Au vote à mains levées, **l'amendement est refusé à une claire majorité et 5 abstentions.**

Le Président passe au vote du **Préavis no 12/2009** tel que proposé par la Municipalité.

Au vote à mains levées, le **Préavis no 12/2009 est accepté à l'unanimité**

5. REPONSE A LA MOTION DEPOSEE PAR M.C.DELAMADELEINE AU NOM DU GROUPE RADICAL – PARTICIPATION FINANCIERE EN VUE DE FAVORISER LES TRANSPORTS EN COMMUN DES LE PLUS JEUNE AGE.

La parole est donnée à **M. Philippe SCHMIED**, Président rapporteur de la commission ad hoc (au dossier)

Remerciements à M. Philippe SCHMIED et aux membres de la commission pour leur travail.

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président rapporteur de la commission des finances (au dossier)

- La commission des finances accepte l'amendement qui lui a été transmis par la commission ad hoc et c'est à l'unanimité que la commission des finances invite l'acceptation des conclusions du Préavis no 13/2009 amendées telles que proposées par la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée

Le Président passe au vote de **l'amendement proposé par la commission ad hoc et soutenu par la commission des finances.**

Il rappelle le contenu de l'amendement : les points 1, 2 et 6 des conclusions de la Municipalité sont modifiées de la manière suivante :

Point 1 : « d'allouer un abonnement annuel gratuit à tous les élèves de la scolarité obligatoire, dès le cycle de transition, selon les dispositions prévues dans le présent préavis »

Point 2 : « de porter au budget 2010, rubrique 5200.3662.00, le montant nécessaire permettant de couvrir les charges financières de cette prestation pour les écoliers de la scolarité obligatoire »

Point 6 : « d'accepter le préavis no 13/2009 amendé, comme réponse à la motion de M. Cédric DELAMADELEINE, déposée au nom du groupe radical »

Il précise que l'acceptation du préavis, amendé ou non, conduirait à une modification du budget. Une modification du budget de plus de 10 % sur un poste donné, nécessite que la Municipalité se prononce au préalable. Le Président invite dès lors la Municipalité à s'exprimer.

- **M. Yvan TARDY, syndic**, précise que la Municipalité n'est pas opposée à cet amendement. Par contre, il propose de maintenir le poste qui est au budget 2010 et de ne pas modifier le montant. Il faudra attendre une à deux années pour voir le nombre de familles qui demanderont cet abonnement et, si le principe est accepté ce soir, le préavis entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2010. La Municipalité disposera alors déjà d'une partie du budget pour y faire face.

Le Président rouvre la discussion, suite à cette précision fournie par la Municipalité. La discussion n'étant pas demandée, il passe au vote concernant l'amendement.

Au vote à mains levées, l'amendement au Préavis no 13/2009 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

Le Président passe au vote du **Préavis amendé no 13/2009.**

Au vote à mains levées, le Préavis amendé no 13/2009 est accepté à une large majorité et une voix contre.

6. BUDGET 2010.

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président rapporteur de la commission des finances (au dossier).

La commission des finances remercie M. Yvan TARDY pour la qualité de ses informations et propose à l'unanimité d'adopter ce budget tel que proposé.

Remerciements à M. Bernard KRATTINGER ainsi qu'aux membres de la commission pour leur travail.

Le Président précise qu'il procédera à la lecture chapitre par chapitre et groupe de comptes par groupe de comptes.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe au vote **du budget 2010**.

Au vote à mains levées, **le budget 2010 est accepté à l'unanimité**.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Yvan TARDY**

Lors de la campagne communale d'aide à l'achat de vélos électriques reconnus par le programme « new ride », 23 participations de fr. 300,- ont été accordées, soit un montant total de fr. 6'900,-. Vu le franc succès remporté par cette opération, et comme suite à la demande formulée lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2009 par le conseiller Enea REZZONICO, la Municipalité a décidé de reconduire cette offre durant les mois d'avril, mai et juin 2010.

- **M. Jean-Claude SHEPPARD**

Sa 1^{ère} communication concerne l'aménagement du pavillon des scouts catholiques en garderie pour le parascolaire.

Dans le courant du mois d'avril, La Municipalité a appris qu'il y avait des listes d'attente importantes pour le parascolaire. Sachant que le pavillon des scouts, situé derrière le collège de la Croix-Blanche, était libre et qu'il appartenait à la commune depuis l'achat de la parcelle, la Municipalité a entrepris, dans un laps de temps très court, la transformation de ce bâtiment en garderie pour la rentrée d'août 2009. La parcelle a été clôturée, sécurisée, l'installation électrique remise à neuf, le sol recouvert de linoléum, des baffles acoustiques et deux barrières d'escalier ont été créés, une paroi de vestiaire et des casiers aménagés et 10 nouvelles tables et une nouvelle machine à laver la vaisselle ont été achetées.

Le total de ces dépenses s'est élevé à fr. 59'540,13. L'entier des frais occasionnés par cet aménagement sera entièrement pris en charge par l'association d'accueil de l'enfance.

La 2^{ème} communication concerne la construction d'un collecteur séparatif au ch. du Bois-de-Ban. Le préavis no 03/09 annonçait une dépense prévisionnelle de fr. 460'000,-. Le décompte du bureau technique Gleyre se monte à fr. 448'012,75 TTC. A déduire fr. 31'643,46 récupérables auprès de l'Administration fédérale des contributions à Berne.

A ajouter en revanche une indemnité de dédommagement de fr. 3'000,- pour l'entreposage des machines de chantier chez un particulier. Le total final de ce compte de construction s'élève à fr. 419'369,29.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **Mme Silvia WICHOU** souhaite rappeler son vœu déposé lors de la séance du Conseil communal du 23 juin 2009 :

« **Que la Municipalité mandate un bureau expérimenté pour étudier la faisabilité d'une bande d'arrêt pour cyclistes au carrefour de l'Union et d'une bande cyclable y conduisant et conduire une étude de la faisabilité d'une bande cyclable à contresens sur le Ch. des Planches.** »

Début juillet, en rentrant de son travail, elle empruntait le Ch. des Planches à vélo et a été interpellée par M. Franck ROLLAND, responsable de la section signalisation du Service des routes du canton de Vaud, mandaté par la Municipalité d'Epalinges. Celui-ci souhaitait avoir l'avis d'un cycliste sur l'utilisation de ce chemin. Elle est agréablement surprise de constater que la Municipalité ait répondu si rapidement à sa demande et que le hasard lui fasse rencontrer ce monsieur. Après avoir effectué des mesures, il lui a confirmé la faisabilité de la mise en place d'une bande cyclable à contresens.

Par conséquent elle dépose l'interpellation suivante :

- 1) Quelle suite la Municipalité va-t-elle donner au rapport de M. Franck ROLLAND ?
- 2) Qu'en est-il de la faisabilité d'une bande d'arrêt pour cyclistes au carrefour de l'Union ?

Le Président remercie Mme Silvia WICHOU et demande si au moins 5 conseillers soutiennent cette interpellation.

Plus de 5 conseillers soutiennent cette interpellation, elle est donc transmise à la Municipalité qui répondra lors d'une prochaine séance.

- **M. René LERESCHE** : Il y quelques mois Mme Brigitte CROTTAZ et lui-même avaient déposé un vœu auprès de la Municipalité concernant les stands installés généralement le vendredi et le samedi en face ou à côté de la Poste au Centre commercial d'Epalinges. Suite à un sondage, ces stands donnent entièrement satisfaction aux utilisateurs. Par conséquent il rappelle que les autorisations sont à demander directement aux Retraites Populaires. Il remercie le Syndic et la Municipalité pour leurs démarches.
- **M. Marc VERAGUTH** désire déposer, au nom du groupe libéral, l'initiative suivante :
Afin de permettre au Conseil communal d'Epalinges de prendre une part active aux travaux de réflexion et à l'élaboration de diverses propositions de constructions et d'aménagements futurs dans notre commune, le groupe libéral propose au Conseil communal de créer une nouvelle commission permanente, qui pourrait s'intituler :
« **Commission permanente pour la planification des constructions** ».
Cette commission pourrait être composée de 7 membres, issus des différentes formations représentées au Conseil. L'expérience professionnelle de chacune et chacun permettra de donner un avis autorisé et responsable à la Municipalité et devant le Conseil communal.
Les compétences de la dite commission se limiteraient aux différents travaux de réflexion en amont jusqu'à la proposition d'un projet. La commission ne s'immiscerait en aucun cas, après acceptation d'un préavis, dans la réalisation des travaux de construction ou d'aménagement.
Le groupe libéral suggère que la commission chargée de réfléchir à une modification du règlement du Conseil communal examine la présente initiative et introduise les

dispositions nécessaires dans le nouveau règlement du Conseil communal, de telle sorte que cette nouvelle commission puisse entrer en fonction dès le début de la prochaine législature.

- **M. Denis BETTEMS** demande au groupe libéral de retirer son initiative. La commission nommée pour réfléchir à la modification du règlement communal s'est déjà réunie la semaine dernière et de nombreuses réflexions et questions y compris celle-ci ont été agendées. Cette question sera traitée par la commission chargée de faire des propositions relatives au règlement. Une excellente entente règne dans cette commission et de ce fait une 2^{ème} commission serait regrettable vu qu'il est souhaitable d'avoir une vue d'ensemble sur tous les travaux concernant le règlement. Au vu de cet engagement, il invite le groupe libéral à retirer son initiative.
- **M. Yvan TARDY, Syndic**, au risque de se répéter et, s'il a bien compris la demande de M. Marc VERAGUTH, avertit qu'il s'agit à nouveau d'une cogestion. Il invite la commission qui traitera ce problème de soumettre sa proposition au « SECRI » (Service cantonal des communes) afin que le nouveau règlement soit conforme à la loi sur les communes.
- **M. Maurice MISCHLER** croit savoir que dans d'autres communes il existe déjà une commission de construction. Les propos de M. Denis BETTEMS sont tout à fait justifiés et cette proposition peut entrer dans le cadre des réflexions de la commission chargée de réfléchir à la modification du règlement communal.
- **M. Yvan TARDY, Syndic**, précise à M. Maurice MISCHLER que si, dans d'autres communes il y a une commission de construction, à Epalinges, elle s'appelle commission d'urbanisme.
- **M. Marc VERAGUTH** au vu des dires de M. Denis BETTEMS retire son initiative.

Le Président rappelle l'article 48 du règlement du Conseil qui permet à chaque membre du Conseil d'adresser des observations écrites à une commission chargée d'un rapport.

- **M. Maurice MISCHLER**, suite à la réunion de la commission chargée de réfléchir à une modification du règlement informe que plusieurs propositions ont été formulées : par exemple, le nombre de conseillers au Conseil communal à revoir ; toutes les remarques sont les bienvenues et les membres du Conseil peuvent sans autre contacter la commission dont il est le Président.
Il exprime un vœu concernant le parc à vélos des Croisettes. Celui-ci est régulièrement complet et, afin de ne pas dissuader les usagers à utiliser ce moyen de transport, il serait judicieux d'envisager un 2^{ème} parc à vélos.
- **M. René VUILLEUMIER, Conseiller municipal**, indique que, pour une fois, la Municipalité a pris les devants. Elle est déjà en discussion avec les bordiers pour la construction d'un 2^{ème} parc à vélos.
- **M. Jérôme URIO** souhaite savoir où en est l'intervention de M. Félix SCHMIDT concernant les ventilateurs dangereux du Bio pôle

- **M. René VUILLEUMIER, Conseiller municipal**, informe que le Bio pôle est une copropriété. Cette copropriété a décidé que ces ventilateurs seront placés sur le toit d'ici le 31 décembre 2009.

Au terme de cette séance, le Président remercie tous les conseillers et conseillères pour l'esprit constructif de ce soir. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu à la Salle du Conseil le 15 décembre 2009 à 18h30 et sera suivie d'un repas. Il souhaite à toutes et à tous une agréable fin de soirée et bonne rentrée.

Epalinges, le 26 novembre 2009

Le Président :

La Secrétaire-suppléante:

Erich DURST

Françoise Aubert